Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0098-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 13

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation : vendredi 05 juillet 2024

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de publication en ligne : 18/07/2024

Ont donné procuration :
Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e) :
Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Economique - Affaires Foncières

Objet :	2 rue du Planet de la Rabe, déclassement et cession d'une partie du domaine public

Rapporteur : François CHATAING

La Ville est sollicitée par Monsieur et Madame MURU pour l'acquisition d'une partie du domaine public (environ 14 m²) situé 2 rue du Planet de la Rabe.

En effet, Monsieur et Madame MURU sont propriétaires de la maison d'habitation cadastrée AE n°148 jouxtant cet espace et qui constitue une petite cour par laquelle ils accèdent à leur habitation.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0098-DE

Ils souhaitent réhabiliter leur maison d'habitation et l'acquisition de cette petite cour leur permettrait d'effectuer des travaux de rénovation de la cave qui est située sous la chaussée et qui subit de graves infiltrations d'humidité dues à une mauvaise étanchéité de la cour.

Cette cession pourrait avoir lieu au prix de 15 €/m², soit un montant de 210 € TTC, conforme à l'estimation de France Domaine du 16 mai 2024, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage et de division frais de bornage et en sus à la charge de l'acquéreur. Une clause de non aedificandi sera appliquée sur cette parcelle.

La portion de terrain objet de la présente étant issue du domaine public, il conviendra, préalablement à la cession, de constater sa désaffectation et d'approuver son déclassement.
En effet, cette emprise ne représente aucun intérêt au titre de la voirie municipale, de la desserte et des équipements publics.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 18/06/2024

Le Conseil Municipal :

- CONSTATE la désaffectation de l'emprise à rétrocéder,

- APPROUVE son déclassement du domaine public,

- APPROUVE la cession de cette parcelle d'une superficie d'environ 14 m² au profit de Madame et Monsieur MURU ou toute personne physique ou morale agissant pour leur compte, au prix de 210 €, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage et de division, frais de bornage et frais en sus à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet 2024

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 17/07/2024
Qualité : M. le Maire